



# Gouvernance d'entreprise

Structure de la Banque et actionariat	48
Structure du capital	49
Conseil d'administration	52
Direction générale	68
Direction élargie et audit interne	74
Rémunérations, participations et prêts	78
Droits de participation des actionnaires	80
Prises de contrôle et mesures de défense	80
Organe de révision	81
Politique d'information	81

## Gouvernance d'entreprise

La Directive concernant les Informations relatives à la Corporate Governance (Directive Corporate Governance) émise par la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange SA) s'applique à tous les émetteurs dont les droits de participation sont cotés à titre primaire auprès de la SIX Swiss Exchange SA.

La gouvernance d'entreprise désigne l'ensemble des principes axés sur la poursuite d'intérêts durables des entreprises qui, tout en sauvegardant la capacité de décision et l'efficacité, visent à instaurer au plus haut niveau de l'entreprise la transparence et un rapport équilibré entre direction et contrôle. La Directive Corporate Governance (DCG) impose aux émetteurs de publier des indications essentielles sur la direction de leur entreprise (ou d'expliquer les motifs pour lesquels ces indications ne sont pas publiées). En sa qualité de société anonyme de droit public cotée à la Bourse suisse, la Banque Cantonale du Valais (BCVs ou la Banque) est soumise à ces exigences. Ces dispositions sont complétées par des prescriptions de publications supplémentaires découlant de lois spéciales du domaine bancaire.

Conformément aux prescriptions de l'article 663b<sup>bis</sup> du Code des obligations (CO) concernant la transparence des indemnités versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction, les indications relatives aux rémunérations, participations et prêts doivent, en raison du droit fédéral, être publiées dans l'annexe aux comptes annuels. La BCVs n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives (ORAb) compte tenu de sa forme juridique (société anonyme de droit public selon l'article 763 al. 1 CO). Toutefois, les indications concernant le contenu et la procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation sont publiées dans le chapitre Gouvernance d'entreprise du rapport de gestion (section «Rémunérations, participations et prêts») et résultent de l'application par analogie des articles 14 à 16 ORAb, en conformité avec la Directive Corporate Governance.

### Structure de la Banque et actionnariat

#### Structure de la Banque

L'organigramme et la structure opérationnelle présentés ci-après décrivent l'organisation de la BCVs:

- **Organigramme de la BCVs**  
voir page 49.
- **Structure opérationnelle de la BCVs**  
voir pages 50 et 51.
- **Sociétés cotées et non cotées incluses dans le périmètre de consolidation**  
La Banque ne détient pas de participations à consolider vis-à-vis des sociétés cotées et non cotées.

#### Actionnaires importants

Les actionnaires importants sont présentés à l'annexe 9.20 des comptes annuels.

Les annonces sont consultables sur le site de la Bourse suisse à l'adresse suivante: [www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/significant-shareholders.html](http://www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/significant-shareholders.html).

La BCVs n'a pas eu connaissance de telles annonces durant l'exercice sous revue.

#### Participations croisées

Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5% des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.

## Structure du capital

### Capital-actions, capital autorisé et conditionnel

Le capital-actions de la Banque, inscrit au registre du commerce au 31 décembre 2019, se chiffre à 158 millions de francs.

La BCVs ne dispose pas de capital autorisé ou de capital conditionnel.

### Modification du capital

Le capital-actions de la Banque n'a subi aucune modification durant les trois dernières années.

### Actions

Le capital-actions se compose de 15'800'000 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 francs chacune. Selon l'article 21 al. 2 des statuts, les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, chaque action donne droit à une voix.

### Bons de jouissance et bons de participation

La Banque n'a pas émis de bons de jouissance ou de bons de participation.

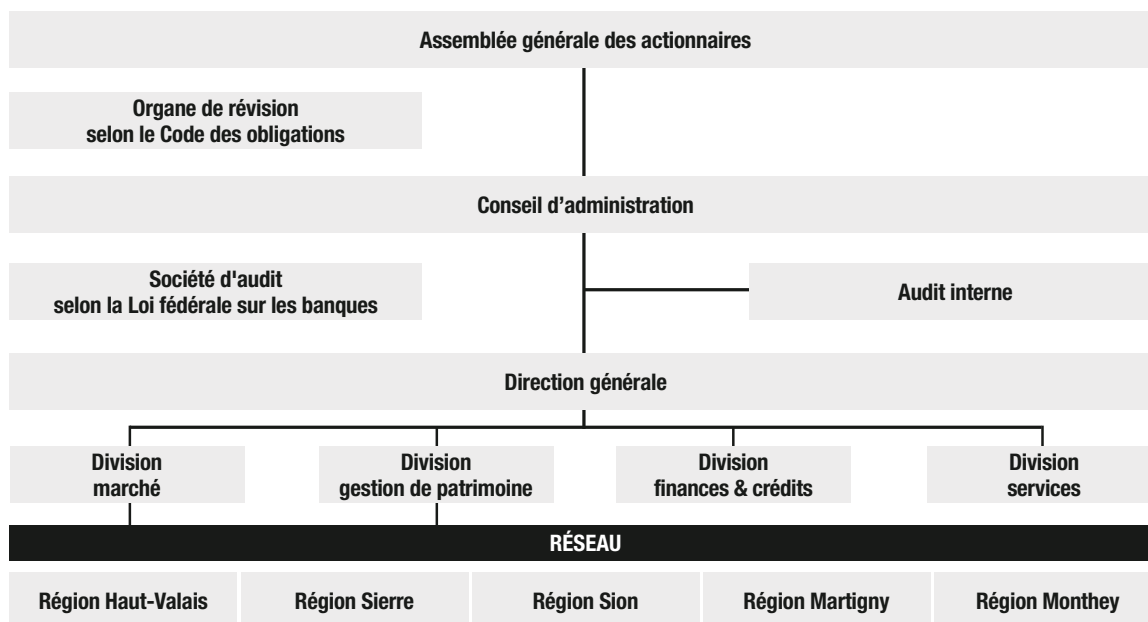
### Restrictions de transfert et inscriptions des « nommées »

Aucune restriction n'existe, si ce n'est celle prévue à l'article 7 al. 2 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais : « Le canton détient une participation donnant droit à au moins 51 % du nombre des actions et du droit de vote ; il ne peut aliéner cette participation minimale ».

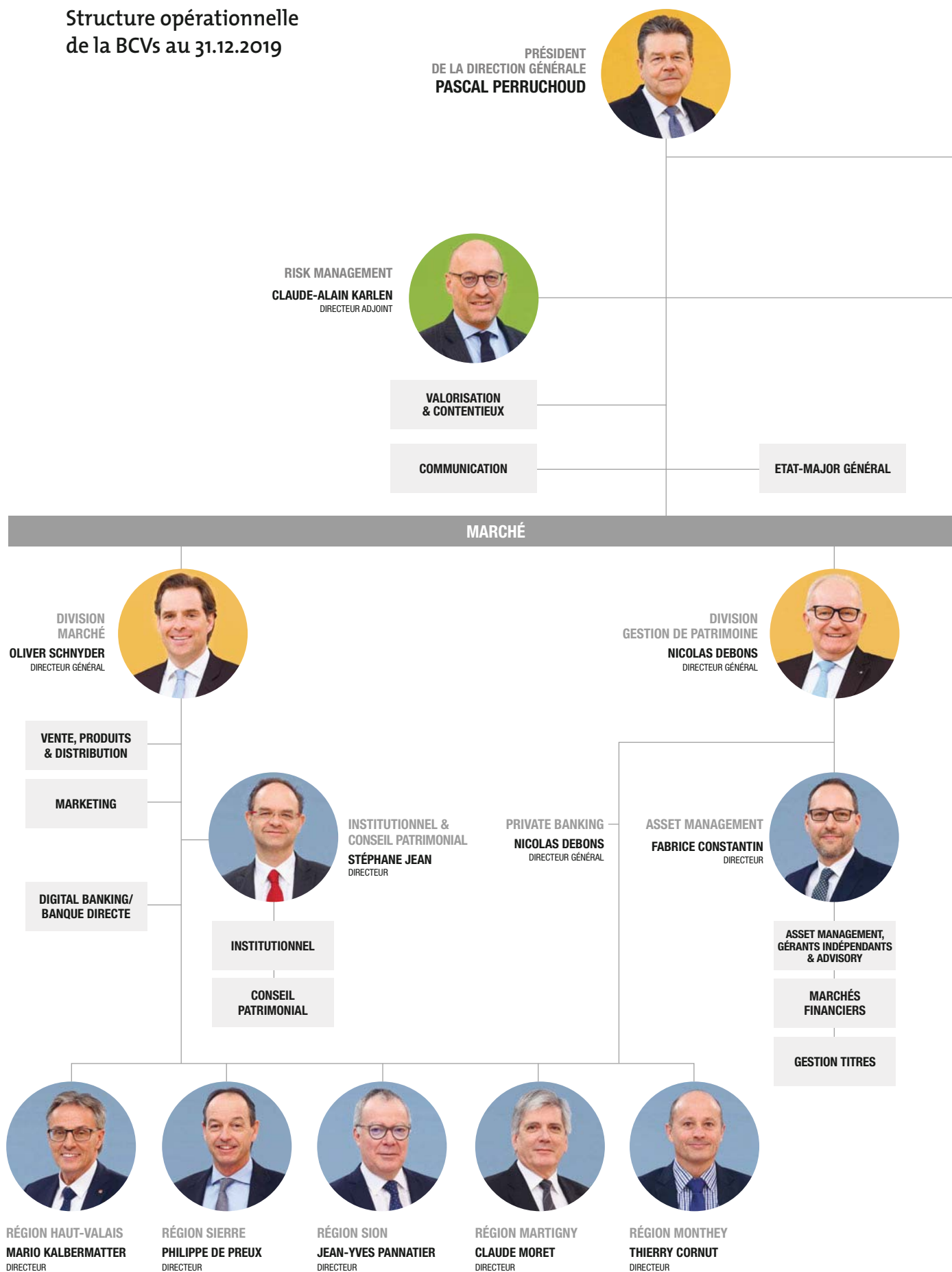
### Emprunts convertibles et options

La Banque n'a émis ni emprunts convertibles ni options.

## Organigramme de la BCVs au 31.12.2019



## Structure opérationnelle de la BCVs au 31.12.2019





## RESSOURCES HUMAINES

**ÉLIANE GASPOZ**  
DIRECTRICE ADJOINTE



## LEGAL &amp; COMPLIANCE

**RAPHAËL BALET**  
DIRECTEUR ADJOINT

## CENTRES DE COMPÉTENCES

DIVISION  
FINANCES & CRÉDITS

**CHRISTIAN DONZÉ**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

## CRÉDITS

**CHRISTIAN DONZÉ**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

CREDIT OFFICE

CONTRÔLE CRÉDITS

GESTION CRÉDITS

CREDIT RISK

## FINANCES

**CHRISTIAN DONZÉ**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

COMPTABILITÉ

CONTRÔLE DE GESTION

TRÉSORIE &amp; DEVICES

DIVISION  
SERVICES

**DANIEL ROSSI**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

## ÉVOLUTIONS &amp; IT

**ÉTIENNE MARIÉTHOZ**  
DIRECTEUR ADJOINT



IMMEUBLES

SÉCURITÉ

CONTRÔLE INTERNE

FICHER CENTRAL

ADMIN. DONNÉES  
CLIENTS/ FISCALITÉ

## PRESTATIONS

**PHILIPPE MÉTRAILLER**  
DIRECTEUR ADJOINT



PAIEMENTS

CAISSE CENTRALE

ÉCONOMAT

DÉVELOPPEMENT DURABLE



# Conseil d'administration

au 31.12.2019



**Pierre-Alain Griching**  
Président

**Stephan Imboden**  
Vice-président

**Chantal Balet Emery**  
Membre

**Gabriel Décaillet**  
Secrétaire



**Jean-Albert Ferrez**  
Membre

**Pascal Indermitte**  
Membre

**Sandra Lathion**  
Membre

**Fernand Mariétan**  
Membre

**Ivan Rouvinet**  
Membre

## Membres du Conseil d'administration

Prénom Nom	Pierre-Alain GRICHTING 24 septembre 1967	Stephan IMBODEN 27 avril 1956	Chantal BALET EMERY 7 juin 1952	Gabriel DÉCAILLET 23 mai 1962
Fonction	Président	Vice-président	Membre	Secrétaire
Membre comité	• Comité stratégique et des risques	• Comité de rémunération et de nomination	• Comité de rémunération et de nomination (présidente)	• Comité d'audit
Premier mandat	2017	2009	2009	2013
Échéance du mandat	2021	2021	2021	2021
Nationalité	Suisse	Suisse	Suisse	Suisse
Formation	Formation en Gestion du personnel et Management, Mercuri Urval, Nyon; formation en finance, ATAG, Lausanne; cours de direction d'entreprises CDE, Lausanne; AEP Executive Programm, Swiss Finance Institute Zurich; Swiss Board School, St-Gall	Licence en droit de l'Université de Genève; licence en sciences politiques de l'Université de Lausanne; brevet d'avocat et de notaire	Licence en droit de l'Université de Lausanne; brevet d'avocate et de notaire	Licence en droit de l'Université de Lausanne
Parcours professionnel	Directeur Retail pour les régions Berne-Valais- Fribourg auprès de l'une des principales sociétés suisse de grande dis- tribution; directeur pour le Haut-Valais, puis pour le Valais d'une grande banque suisse; président de l'Association Valaisanne des Banques	Avocat et notaire auprès d'une étude sédunoise, puis propriétaire de sa propre étude à Sierre; mandats de conseils en stratégie d'entreprise	Avocate et notaire indé- pendante, puis différentes fonctions au sein du pouvoir judiciaire en Valais; secrétaire d'associations économiques, puis membre du comité de direction et responsable romande d' <i>economiesuisse</i>	Expérience auprès d'une grande banque helvé- tique à Zurich et en Valais; fonctions de gestion de différentes institutions sociales professionnelles en Valais; fonctions de cadre puis direction d'un centre patronal valaisan
Activité actuelle	Entrepreneur	Avocat et administrateur de sociétés	Associée du cabinet conseils FBLA associés – Genève – Lausanne – Sion Avocate conseil, Sion	Directeur du Bureau des Métiers, Sion

Aucun membre du Conseil d'administration en activité au 31 décembre 2019 n'exerce ou n'a exercé de fonctions exécutives au sein de la BCVs.  
Tous les membres du Conseil d'administration satisfont aux critères d'indépendance fixés dans la circulaire FINMA 2017/01 Gouvernance d'entreprise – banques.



<b>Jean-Albert FERREZ</b> 26 mars 1971	<b>Pascal INDERMITTE</b> 11 août 1974	<b>Sandra LATHION</b> 12 avril 1976	<b>Fernand MARIÉTAN</b> 12 février 1952	<b>Ivan ROUVINET</b> 25 juillet 1950
Membre	Membre	Membre	Membre	Membre
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité stratégique et des risques (président)</li> <li>• Comité de rémunération et de nomination</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité d'audit (président)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité d'audit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de rémunération et de nomination</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité stratégique et des risques</li> </ul>
2017	2014	2018	2009	2009
2021	2021	2021	2021	2021
Suisse	Suisse	Suisse	Suisse	Suisse
<p>Doctorat ès Sciences (Mathématiques – Informatique) de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL); Formations <i>High Performance Boards et Strategic Finance</i>, IMD, Lausanne; Certification Académie des Administrateurs (ACAD), Lausanne</p>	<p>Économiste d'entreprise HES de la Haute École de Gestion, Viège</p>	<p>Licence en droit de l'Université de Zurich; brevet d'avocat; Master of Laws (LL.M.), Columbia University, New York; Trader license SIX Swiss exchange; diverses formations continues (INSEAD Paris, IMD Lausanne, SGMI Management Institut St-Gallen)</p>	<p>Licence en sciences politiques de l'Université de Lausanne; licence en droit de l'Université de Lausanne; brevet d'avocat et de notaire</p>	<p>Maîtrise fédérale de banque</p>
<p>Directeur général Energies Sion Région, Sion; Directeur adjoint de l'institut de recherche Ildiap, à Martigny; assistant auprès du département de mathématiques de l'EPFL, Lausanne</p>	<p>Responsable de mandats auprès de sociétés fiduciaires en Valais, à Lucerne et à Berne; membre de la direction générale d'APROA AG, Viège</p>	<p>Avocate auprès de l'étude Lenz &amp; Staehelin, Genève; cheffe de section auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), Berne; fonctions de cadre au sein d'une grande banque helvétique, Zurich; avocate auprès de l'étude Lenz &amp; Staehelin, Zurich</p>	<p>Avocat et notaire à Monthey; ancien président de la ville de Monthey, ancien conseiller national</p>	<p>Fonctions de cadre auprès de plusieurs grandes banques helvétiques en Valais</p>
Administrateur indépendant	Président de la direction du groupe BPT, Viège	Administratrice indépendante et avocate conseil	Avocat et notaire, Monthey	Consultant indépendant PME-privé

## Autres activités et groupements d'intérêts

Membres du conseil d'administration	Pierre-Alain GRICHTING	Stephan IMBODEN
Fonctions au sein d'organes de direction et de surveillance d'entreprises	<p><b>Président du Conseil d'administration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Victor &amp; Armand Zwissig SA, Sierre</li> <li>• Praz SA, Sierre</li> <li>• BHL Béton SA, Sion</li> </ul> <p><b>Membre du Conseil d'administration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PAG Holding SA, Sierre</li> <li>• Compagnie de Chemin de Fer et d'Autobus Sierre-Montana-Crans (SMC) SA, Crans-Montana</li> <li>• SI du Bourg SA, Sierre</li> <li>• Société Immobilière de la Consommation de Sierre SA, Sierre</li> <li>• PAG Immobilien AG, Naters</li> <li>• Grichting Volken Immobilien AG, Naters</li> <li>• Reitzel SA, Fribourg</li> <li>• Groupe Minoteries SA, Valbroye</li> <li>• Recovis SA, Saillon</li> <li>• Recovis Immobilier SA, Saillon</li> <li>• vg invest ag, Visp</li> </ul> <p><b>Gérant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PAG Consulting Sàrl, Naters</li> </ul>	<p><b>Président du Conseil d'administration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse valaisanne des allocations familiales de l'industrie du bâtiment (CAFIB), Sion</li> <li>• Valiminvest Holding AG, Sierre</li> <li>• Valiminvest AG, Sierre</li> <li>• Rail Services SA, Conthey</li> </ul> <p><b>Vice-président du Conseil d'administration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Régence Balavaud SA, Vétroz</li> </ul> <p><b>Membre du Conseil d'administration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maison Planzer Transports SA, Dietikon</li> <li>• Gotec SA, Sion</li> <li>• Culivinum SA, Vétroz</li> <li>• Le Relais du Cervin SA, Conthey</li> <li>• Grands Espaces Sàrl, Sierre</li> <li>• Polarex Sàrl, Sierre</li> <li>• IBC Insurance Broking and Consulting holding SA, Lausanne</li> </ul>
Fonctions permanentes de direction ou de conseil pour le compte de groupes d'intérêts	<p><b>Membre du Conseil de Fondation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondation du Château de Villa, Sierre</li> <li>• Fondation du 100<sup>e</sup> de la Banque Cantonale du Valais, Sion</li> </ul>	<p><b>Vice-président</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Association Kids &amp; 4 legs, Sion</li> </ul> <p><b>Membre du Conseil et membre du comité de placement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse de pension de la Fédération Suisse des Avocats, Berne</li> </ul>
Mandats politiques		

---

**Chantal BALET EMERY****Vice-présidente du Conseil d'administration**

- Vaudoise Assurances Holding SA, Lausanne
- Vaudoise générale, compagnie d'assurances SA, Lausanne
- Vaudoise Vie, compagnie d'assurances SA, Lausanne
- Mutuelle Vaudoise, Société coopérative, Lausanne

**Présidente du Conseil de fondation**

- Caisse de pension Vaudoise Assurances, Lausanne

**Membre du Conseil d'administration**

- OLF SA, Corminboeuf

---

**Gabriel DÉCAILLET****Membre du Conseil d'administration**

- Cautionnement romand, société coopérative, Lausanne
- Centre de Cautionnement et de Financement SA, Sion

**Directeur**

- Bureau des Métiers, Sion
- Caisse d'allocations familiales de l'artisanat du bâtiment (CAFAB), Sion
- Caisse de retraite anticipée en faveur des métiers de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais (RETAVAL), Sion
- Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais (CAPAV), Sion
- Meroba, Caisse de compensation AVS professionnelle, Sion

**Secrétaire général**

- Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand, (RESOR), Sion

**Membre du Conseil de fondation**

- Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion
- Caisses Patronales Sociales MEROBA, Lausanne

---

**Membre du Conseil de fondation**

- Fondation Louis Moret, Martigny

**Membre du Comité directeur**

- Fondation Avenir Suisse, Zürich
- 
- 

---

**Membre du Conseil de fondation**

- Fondation Salle de Concerts et Congrès Sion, Sion
- 
-

---

**Membres du Conseil d'administration**
**Jean-Albert FERREZ****Pascal INDERMITTE**
**Fonctions au sein d'organes de direction et de surveillance d'entreprises**
**Président du Conseil d'administration**

- Téléverbier SA, Bagnes
- Netplus.ch SA, Sierre

**Président du Conseil d'administration**

- BPT Beteiligungen AG, Viège
- APROA AG, Viège

**Membre du Conseil d'administration**

- Mayens de Bruson Promotion SA, Bagnes
- Téléthyon SA, Vex
- TechnoArk SA, Sierre
- IdeArk SA, Martigny
- BlueArk Entremont SA, Le Châble
- Gas & Com AG, Arlesheim

**Gérant**

- Jaferval Sàrl, Sion

**Fonctions permanentes de direction ou de conseil pour le compte de groupes d'intérêts**
**Président du Comité**

- Chambre Valaisanne de Commerce et d'Industrie, Sion

**Président du Conseil de Fondation**

- Fondation The Ark, Sion

**Membre du Conseil de Fondation**

- Fondation du Verbier Festival, Bagnes

**Mandats politiques**


---

**Sandra LATHION**

**Membre du Conseil d'administration**  
 • Swisscom AG, Worblaufen

**Fernand MARIÉTAN**

**Vice-président du Conseil d'administration**  
 • Société du gaz de la plaine du Rhône SA, Aigle  
 • Holdigaz SA, Vevey  
 • Holdigaz Immobilier SA, Vevey  
 • Holdigaz Management SA, Vevey  
 • Holdigaz Services SA, Vevey  
 • Holdigaz Trading SA, Vevey

**Membre du Conseil d'administration**  
 • Transports Martigny et Régions SA (TMR),  
 Martigny  
 • Ecole Nouvelle Alpina SA, Champéry

**Membre du Conseil de fondation**  
 • Caisse de retraite et de prévoyance du personnel  
 de la Banque Cantonale du Valais, Sion

**Ivan ROUVINET**

**Membre de l'Advisory board**  
 • Capital Markets and Technology  
 association (CMTA), Genève

**Président**  
 • Musée de la fausse monnaie, Maison Farinet,  
 Saillon

**Membre du Conseil de fondation**  
 • Fondation Suisse pour les Cyberthèses, Monthey  
 • Greenbrix Fondation de placement, Genève  
 • Prisma Fondation Suisse d'investissement, Vevey

**Membre du Conseil de fondation**  
 • Fondation Madeleine Dubuis, Sion

### Élection et durée du mandat

Le Conseil d'administration se compose statutairement de neuf membres et comprend un président, un vice-président et sept autres membres.

Selon l'article 14 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, al. 1 et 2, les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période de quatre ans et sont rééligibles. La durée totale de leur mandat ne peut excéder douze ans; de plus, les administrateurs sont tenus de se démettre de leur fonction au terme de la période administrative durant laquelle ils atteignent l'âge de 70 ans révolus.

Sous la rubrique «Composition du Conseil d'administration» sont mentionnées la date de la première élection de chacun des membres ainsi que l'échéance de leur mandat.

Selon l'article 21 des statuts, al. 1, 2 et 3, l'Assemblée générale prend toutes ses décisions, y compris celles prévues à l'article 704 CO, et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. La majorité relative est déterminée au deuxième tour. En cas d'égalité des voix, celle du président de l'Assemblée générale est prépondérante.

En principe, l'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections par vote à bulletin ouvert; le scrutin secret peut toutefois être ordonné par le président de l'Assemblée ou demandé par des actionnaires, qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs.

Le renouvellement des membres du Conseil d'administration s'effectue de façon échelonnée en fonction des critères précités de durée de mandat. Selon les circonstances, respectivement le type de candidature (représentant l'actionnaire majoritaire ou les actionnaires minoritaires), il est procédé à l'élection des administrateurs soit de manière collective, soit de manière individuelle.

### Organisation interne

Selon l'article 12 al. 1 de la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque et de la gestion des affaires. Il détermine la politique générale de la Banque et définit dans des principes directeurs la manière dont se concrétise la mission de la Banque en faveur de l'économie valaisanne.

### Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est présidé par Pierre-Alain Grichting. Stephan Imboden assume la fonction de vice-président. Gabriel Décaillet assume la fonction de secrétaire. Les autres membres sont Chantal Balet Emery, Jean-Albert Ferrez, Pascal Indermitte, Fernand Mariétan, Ivan Rouvinet et Sandra Lathion.

Le Conseil d'administration peut s'organiser en Comités, dont il fixe les compétences et l'organisation. Il a ainsi constitué en son sein trois Comités ayant pour tâche de préparer les décisions et de lui soumettre des propositions (voir détail sous la rubrique «Comités du Conseil d'administration»).

### Méthode de travail du Conseil d'administration

L'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration et désigne, sur proposition du Conseil d'Etat, son président et son vice-président. Le Conseil d'administration prend ses décisions à la majorité des membres présents. Pour délibérer valablement, une majorité des membres du Conseil doit être présente. Le Conseil d'administration doit siéger au moins douze fois par an, mais au minimum une fois par trimestre.

Des séances supplémentaires sont possibles. Le Président de la Direction générale et les membres de la Direction générale ainsi que, le cas échéant, le ou les collaborateurs qu'ils mandatent, assistent à la séance avec voix consultative.

En 2019, le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière à dix-huit reprises.

### Évaluation de la performance du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration procède annuellement à une évaluation écrite des objectifs fixés et du mode de travail et de fonctionnement. De plus, les Comités rapportent par écrit au Conseil d'administration de leurs activités.

## Compétences

### Conseil d'administration

Le Conseil d'administration exerce la haute direction et la surveillance de la Banque. Il adopte et revoit régulièrement la stratégie d'affaires, fixe l'organisation et approuve la politique des risques. Il assume, au demeurant, les tâches que lui assigne la loi (article 716a CO).

Conformément à l'article 24 des statuts, le Conseil d'administration assume notamment les compétences suivantes :

- Il détermine la politique générale de la Banque (plans, budgets et bilans prévisionnels).
- Il fixe l'organisation en approuvant le Règlement d'organisation et de gestion.
- Il exerce la surveillance et est responsable de la mise en œuvre d'un système de contrôle interne efficace au sens des dispositions législatives et réglementaires applicables aux activités de la Banque.
- Il décide des prises de participation et des opérations conformément au Règlement d'organisation et de gestion.
- Il nomme le président et les membres de la Direction générale, le Réviseur bancaire ainsi que le chef et le personnel de l'Audit interne.
- Il examine et discute les rapports du Réviseur bancaire ainsi que les comptes annuels.
- Il examine et discute le rapport de gestion relatif à l'exercice écoulé et soumet à l'Assemblée générale les comptes annuels, de même que ses propositions relatives à la répartition du bénéfice et, le cas échéant, ses propositions sur le mode de couverture des pertes et sur la constitution de réserves spéciales.
- Il approuve la politique des risques et en réexamine périodiquement l'adéquation.

En plus des compétences intransmissibles et inaliénables qui lui sont attribuées par la loi et les statuts, notamment à l'article 24 des statuts, le Conseil d'administration a, entre autres, les compétences suivantes :

- Il adopte tout règlement ayant trait à la mise en place de l'organisation opérationnelle de la Banque (création et suppression de divisions, ainsi que compétences au niveau de la Direction générale).
- Il approuve les critères dans le choix des banques et des négociants correspondants.
- Il fixe la rémunération de la Direction générale.
- Il fixe la rémunération du Responsable de l'Audit interne.
- Il approuve la politique des ressources humaines, la politique de rémunération et le code de conduite.
- Il détermine le profil d'exigences du Président de la Direction générale.
- Il approuve les descriptions de fonction des autres membres de la Direction générale, du Responsable du

Contrôle des risques (CRO - Chief Risk Officer) et du Responsable de l'Audit interne.

- Il nomme le Chief Risk Officer.

### Direction générale

Les statuts, selon les articles 24 et 30, et le Règlement d'organisation et de gestion de la Banque fixent de manière détaillée la répartition des compétences entre le Conseil d'administration et la Direction générale. Les compétences de la Direction générale sont formulées à l'article 30 des statuts. La Direction générale a la charge de l'ensemble de la gestion de la Banque. Sous réserve des compétences du Conseil d'administration mentionnées notamment ci-dessus, elle accomplit toutes les opérations permettant d'atteindre le but fixé par la loi, conformément au Règlement d'organisation et de gestion. La Direction générale exécute les décisions du Conseil d'administration et émet des propositions relatives aux affaires de la compétence du Conseil d'administration.

La Direction générale est chargée de la gestion et de la surveillance directe des affaires de la Banque. Ses attributions principales sont notamment les suivantes :

- Elle est responsable de l'application des dispositions légales et des ordonnances régissant l'activité bancaire et de négociant ainsi que des directives, circulaires et conventions émises par la FINMA et les organisations professionnelles, de même qu'elle veille au respect des statuts et règlements de la Banque.
- Elle est responsable de l'élaboration du concept-cadre pour la gestion des risques et des contrôles approuvé par le Conseil d'administration et d'émettre les directives nécessaires.
- Elle surveille l'exécution des prescriptions en matière de liquidités, de fonds propres et de répartition des risques et en informe le Conseil d'administration.
- Elle définit la politique commerciale et promotionnelle de la Banque et s'assure de sa mise en application dans l'ensemble du réseau.
- Elle émet les instructions et directives nécessaires à la conduite des affaires ainsi qu'à leur surveillance et veille notamment au bon fonctionnement du système de contrôle interne.
- Elle élabore les budgets annuels de fonctionnement et d'investissement et surveille leur utilisation.
- Elle décide de la création et du remplacement des postes de travail ; engage les employés et fixe le cadre de leur rémunération ; nomme et révoque les cadres.
- Elle assure la coordination de l'activité des divisions.

### Comités du Conseil d'administration, tâches et délimitation

L'organisation du Conseil d'administration est régie par le Règlement d'organisation et de gestion (ROG). En plus des séances plénières, le Conseil d'administration s'organise en Comités. Les Comités permanents s'intitulent Comité d'audit, Comité de rémunération et de nomination et Comité stratégique et des risques. Ces Comités n'ont pas de compétence propre. Dans le cadre des attributions qui leur sont conférées, ils ne font que formuler des propositions et recommandations au Conseil d'administration, qui demeure la seule instance de décision. Pour les travaux administratifs, les Comités peuvent utiliser l'infrastructure de la Banque.

Les Présidents des Comités informent régulièrement le Conseil d'administration et lui signalent tout événement particulier en rapport avec leur mission. Les Comités peuvent, sur demande du Conseil d'administration, procéder à tout contrôle complémentaire. Ils peuvent également attribuer des mandats dans le cadre de leurs fonctions.

Les réunions des Comités font l'objet de procès-verbaux. Les Comités établissent des recommandations à l'intention du Conseil d'administration.

### Comité d'audit

Le Comité d'audit se compose de trois ou quatre membres du Conseil d'administration dont le mandat est de deux ans. Les membres du Comité sont rééligibles. Le Comité se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois l'an. Le Comité d'audit remplit notamment des missions dans les domaines suivants :

#### Surveillance et évaluation du rapport financier et de l'intégrité des boucllements financiers

- Il procède à une analyse critique des comptes annuels et intermédiaires (publiés) et apprécie notamment l'évaluation des principaux postes du bilan, du compte de résultat et du hors bilan.
- Il s'assure de la permanence des méthodes comptables adoptées et du provisionnement adéquat des risques.
- Il discute les boucllements comptables et la qualité des procédures comptables sous-jacentes avec le membre de la Direction générale responsable de l'établissement des états financiers ainsi qu'avec le réviseur responsable et le responsable de l'Audit interne.
- Il préavise au Conseil d'administration la validation des comptes annuels et semestriels et du rapport financier publié dans le rapport de gestion.

#### Surveillance et évaluation de l'efficacité et de l'indépendance de l'Audit interne

- Il élabore le règlement de l'Audit interne et ses annexes pour approbation par le Conseil d'administration.
- Il examine périodiquement la description de fonction du Responsable de l'Audit interne.
- Il préavise la nomination du Responsable de l'Audit interne.
- Il propose au Conseil d'administration le programme annuel de l'Audit interne.
- Il s'assure de la qualité, de l'indépendance et de l'adéquation des ressources de l'Audit interne.
- Il est informé, par le biais des rapports, des résultats des contrôles effectués par l'Audit interne.
- Il prend les dispositions pour entretenir des contacts réguliers avec le Responsable de l'Audit interne.
- Il évalue la collaboration entre l'Audit interne et la Société d'audit dont il est le partenaire privilégié.

#### Surveillance et évaluation de l'efficacité et de l'indépendance de la Société d'audit

- Il évalue les prestations et les rémunérations de la Société d'audit et s'assure de son indépendance.
- Il examine une fois par an le plan d'audit de la Société d'audit.
- Il procède à une analyse critique des rapports de la Société d'audit sur l'audit des comptes annuels et l'audit prudentiel et les commente avec le réviseur responsable.
- Il s'assure que les insuffisances constatées sont corrigées par la Banque et que les recommandations de la Société d'audit sont mises en œuvre.

#### Surveillance et évaluation de l'efficacité du contrôle interne

- Il surveille et évalue l'efficacité des contrôles internes.
- Il surveille et évalue l'efficacité de la fonction de compliance.
- Il s'assure qu'en cas de modifications significatives du profil des risques de la Banque, le contrôle interne est adapté de manière appropriée.

A fin 2019, le Comité d'audit est composé de Pascal Indermitte (président), Sandra Lathion et Gabriel Décaillet ; il s'est réuni à neuf reprises. En principe, le Responsable de l'Audit interne participe à toutes les séances du Comité. Pour sa part, la société d'audit y a accès en tout temps. En fonction des points traités, les membres de la Direction générale concernés ainsi que d'autres spécialistes de la Banque y participent aussi.



### Comité de rémunération et de nomination

Le Comité de rémunération et de nomination se compose de trois ou quatre membres du Conseil d'administration dont le mandat est de deux ans. Les membres du Comité sont rééligibles. Le Comité se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois l'an. Le Comité de rémunération et de nomination remplit des missions notamment dans les domaines suivants :

#### Ressources

- Il propose au Conseil d'administration le profil d'exigences pour le Président du Conseil d'administration, les membres du Conseil d'administration, les membres de ses comités et le Président de la Direction générale.
- Il examine périodiquement la description de fonction des membres de la Direction générale.
- Il planifie la relève de la Direction générale et préavise les nominations des membres de la Direction générale.

#### Gouvernance

- Il vérifie périodiquement l'adéquation de la politique des ressources humaines et la politique de rémunération en vigueur au sein de la Banque.
- Il préavise le système de rémunération, respectivement les rémunérations des organes dirigeants de la Banque.
- Il examine les informations relatives à la Gouvernance d'entreprise dans le rapport de gestion.

Chantal Balet Emery (présidente), Fernand Mariétan, Stephan Imboden et Jean-Albert Ferrez forment le Comité de rémunération et de nomination à fin 2019. Ce Comité a tenu onze séances durant l'année sous revue. En principe, le Président de la Direction générale y participe.

### Comité stratégique et des risques

Le Comité stratégique et des risques se compose de trois ou quatre membres du Conseil d'administration dont le mandat est de deux ans. Les membres du Comité sont rééligibles. Le Comité se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois l'an. Le Comité stratégique et des risques remplit des missions notamment dans les domaines suivants :

#### Stratégie

- Il préavise le budget et le business-plan.
- Il apprécie la stratégie commerciale.
- Il suit les projets stratégiques.

#### Risques

- Il discute et évalue annuellement le concept-cadre pour la gestion des risques et des contrôles et ses annexes.
- Il examine la planification et la publication des fonds propres et des liquidités.
- Il surveille la mise en œuvre des stratégies de risque.
- Il examine les rapports «Risk Management» transmis par le Chief Risk Officer.
- Il préavise l'octroi de compétences crédit (Manuel crédit).
- Il apprécie l'appétence pour les différents risques.
- Il apprécie les critères dans le choix des banques et des négociants correspondants.

#### Ressources

- Il surveille et évalue l'efficacité de la fonction Contrôle des risques.
- Il examine périodiquement la description de fonction du Chief Risk Officer.
- Il préavise la nomination du Chief Risk Officer.

Le Comité stratégique et des risques est constitué à fin 2019 de Jean-Albert Ferrez (président), Pierre-Alain Griching et Ivan Rouvinet. Douze séances ont eu lieu. En principe, le Président de la Direction générale y participe. Selon les points de l'ordre du jour, les membres de la Direction générale concernés ainsi que d'autres membres de Direction sont conviés à y prendre part également.

## Flux et fréquence d'information au Conseil d'administration

Périodicité	Haute surveillance (information)	Haute direction (décision)
<b>Mensuelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport Financial Management</li> </ul>	
<b>Trimestrielle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procès-verbaux du Comité ALCO et perspectives des taux d'intérêt</li> <li>• Rapport détaillé Risk Management</li> <li>• Rapport sur les risques opérationnels</li> <li>• Stratégie d'investissement</li> <li>• Annonces des gros risques</li> <li>• Tableau de bord</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Portefeuille Nostro</li> </ul>
<b>Semestrielle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste des dépassements</li> <li>• Crédits importants</li> <li>• Inventaire des suspens suite aux missions de l'Audit interne</li> <li>• Inventaire des Notes émises par l'Audit interne</li> <li>• Procédures juridiques en cours</li> <li>• Situation des créances en souffrance ou compromises et décisions d'amortissement/inventaire des corrections de valeurs pour risque de défaillance</li> <li>• Suivi des projets stratégiques</li> <li>• Évolution des participations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exigences prudentielles de publication</li> </ul>
<b>Annuelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'activité de la fonction de contrôle des risques</li> <li>• Rapport sur l'évaluation du risque de Compliance et l'activité de la fonction compliance</li> <li>• Rapport d'activité du Responsable de l'Audit interne</li> <li>• Rapport sur l'audit prudentiel de base établi par la société d'audit</li> <li>• Rapport détaillé de l'organe de révision sur l'audit des comptes statutaires</li> <li>• Rapport d'activité des divisions/marchés</li> <li>• Evaluation des risques et des objectifs d'audit établis par l'Audit interne</li> <li>• Analyse des risques et de la stratégie d'audit établies par la société d'audit</li> <li>• Reporting Business Continuity Management</li> <li>• Risque de liquidité – test de résistance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Budget/Business Plan/Stratégie des divisions</li> <li>• Politique salariale / rémunération</li> <li>• Plan d'audit annuel</li> <li>• Règle compétences (manuel crédit)</li> <li>• Critères pour le choix des banques et négociants correspondants</li> <li>• Etablissement des comptes semestriels, annuels et du rapport de gestion</li> <li>• Concept cadre pour la gestion des risques et des contrôles (politique de risque et principes de gestion des risques)</li> <li>• Planification des fonds propres</li> </ul>
<b>Quadriennale</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique de crédits</li> <li>• Politique de rémunération</li> <li>• Politique de sécurité du système d'information</li> <li>• Politique de gestion de crise</li> </ul>
<b>Selon le besoin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diverses tâches</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Charte d'entreprise</li> <li>• Code de conduite</li> <li>• Charte du Conseil d'administration</li> <li>• Politique de Business Continuity Management</li> <li>• Politique des Ressources humains</li> <li>• Diverses tâches</li> </ul>

### Devoir d'information et de récusation

Les membres du Conseil d'administration informent le Conseil d'administration de tout mandat d'administrateur, de dirigeant ou de cadre qu'ils assument ou envisagent d'assumer dans une autre société. De même, ils informent le Conseil d'administration, aussitôt que le cas se présente, des relations d'affaires qu'ils entretiennent avec des personnes physiques ou morales en rapport avec la Banque, lorsque celles-ci sont étroitement liées avec des dossiers traités. Au surplus, les membres du Conseil d'administration ne peuvent pas exercer d'activité opérationnelle dans des entreprises fournissant des prestations de service importantes pour la Banque.

Les membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et les collaborateurs s'abstiennent de participer aux délibérations et aux décisions qui, directement ou indirectement, les concernent personnellement ou un de leurs proches (personne morale comprise).

### Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle sur la Direction générale en s'appuyant notamment sur le Comité d'audit, sur la société d'audit et sur l'Audit interne qui est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque.

Le suivi et le contrôle des opérations de la Direction générale se font par le biais d'informations régulières. La Direction générale informe le Conseil d'administration des affaires courantes importantes ou d'intérêt général. Toutes les opérations traitées par la Direction générale sont transmises au Conseil d'administration sous forme de procès-verbal des séances de Direction générale.

#### Flux et fréquence d'information au Conseil d'administration

De manière à ce que le Conseil d'administration puisse exercer les tâches de surveillance qui lui reviennent, la Direction générale lui présente et lui commente de manière appropriée les informations pertinentes et requises selon le tableau de la page 64.

Plus précisément, la Direction générale informe adéquatement le Conseil d'administration de la situation générale dans les domaines d'activité de la Banque, de l'évolution des résultats et des litiges ainsi que des créances compromises ou douteuses et des décisions d'amortissements.

Les objets et la fréquence des informations soumises pour information et/ou pour décision au Conseil d'administration

sont planifiés dans le détail, selon un rythme spécifique pour chaque type d'information et de décision.

S'agissant des activités de crédit (*core business*) de la Banque, la Direction générale remet en plus, semestriellement, au Conseil d'administration la liste des dépassements de comptes importants ainsi que, trimestriellement, le relevé de tous les gros risques constatés (position risque atteignant ou dépassant les 10% des fonds propres pris en compte) selon le formulaire d'annonce établi par la FINMA.

Dans le cadre de la gestion de l'image de la Banque Cantonale du Valais, le Conseil d'administration prend connaissance régulièrement de la politique de communication d'entreprise de la BCVs, des actions menées et des résultats obtenus. Une analyse tant qualitative que quantitative est portée trimestriellement à sa connaissance. Cette approche s'inscrit également dans le processus global de la gestion des risques de réputation.

#### Audit interne


L'Audit interne, indépendant de la Direction générale, est subordonné directement au Conseil d'administration. Disposant d'un droit d'examen illimité à l'intérieur de la Banque, il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers portant sur toute l'activité bancaire. Le Responsable ainsi que les collaborateurs de l'Audit interne sont nommés par le Conseil d'administration. Annuellement, ce dernier approuve, sur préavis du Comité d'audit, le programme d'audit annuel établi par le Responsable de l'Audit interne. Il reçoit les rapports de l'Audit interne accompagnés des prises de position de la Direction générale et les discute dans le cadre de ses séances. L'Audit interne, qui remplit les critères de qualité professionnelle de l'ASAI (Association suisse d'audit interne), collabore avec le Réviseur bancaire dans le cadre de sa mission.

#### Organisation interne de la Direction générale

La Direction générale peut, dans le respect des prescriptions la concernant, déléguer ses tâches et compétences. Dans ce contexte, le fonctionnement de base de la Direction générale est renforcé par des comités chargés, au nom de la Direction générale, de préparer et d'exécuter certaines décisions, d'exercer des compétences ou des contrôles importants (voir page 69).

#### Conduite, gestion et contrôle des risques

L'orientation stratégique en matière de risque et la gestion des risques sont décrites à l'annexe 3 «Gestion des risques» des comptes annuels (voir pages 97 et suivantes).



Alexandre Déléroz,  
stagiaire bancaire,  
passionné de fitness.



# La charte d'entreprise de la BCVs

## Mission

Nous sommes un partenaire solide, responsable et compétent et offrons les prestations d'une banque universelle, proche et moderne, principalement sur le marché valaisan ou en lien avec le Valais.

## Vision

Nous voulons être l'entreprise de référence en Valais.

## Valeurs

Éthique, professionnalisme, flexibilité et agilité, proximité, innovation et durabilité, communication de qualité, égalité des chances entre femmes et hommes



# Direction générale

au 31.12.2019



**Pascal Perruchoud**

Président de la Direction générale

**Christian Donzé**

Directeur général, responsable de la division finances & crédits

**Daniel Rossi**

Directeur général, responsable de la division services

**Oliver Schnyder**

Directeur général, responsable de la division marché

**Nicolas Debons**

Directeur général, responsable de la division gestion de patrimoine

## Comités permanents de la Direction générale

### Représentation de la Direction générale au sein des Comités

### Missions principales

<p><b>Comité Risques</b> Pascal Perruchoud (Président) Daniel Rossi Christian Donzé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assure notamment la cohérence avec les objectifs au niveau de la gestion des risques</li> <li>• Examine le concept-cadre de gestion des risques</li> </ul>
<p><b>Comité crédits*</b> Pascal Perruchoud (Président) Nicolas Debons Christian Donzé Daniel Rossi Oliver Schnyder</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décide de l'octroi des crédits de la compétence de la Direction générale, conformément au tableau des compétences.</li> </ul>
<p><b>Comité ALCO (Asset and Liability Committee)</b> Christian Donzé (Président) Nicolas Debons Oliver Schnyder</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elabore notamment les propositions de décision à l'intention de la Direction générale concernant la gestion/couverture des risques de taux, de structure du bilan/compte de résultat et des liquidités.</li> </ul>
<p><b>Comité de placement Nostro*</b> Nicolas Debons (Président)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définit notamment les directives de gestion des portefeuilles Nostro (négoce et immobilisations financières), dans le cadre des limites déterminées par la Direction générale et le Conseil d'administration.</li> </ul>
<p><b>Comité Risques opérationnels</b> Daniel Rossi (Président)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assure notamment le relais avec la Direction générale pour l'adéquation de la description des processus et l'application des principes de surveillance des risques opérationnels.</li> </ul>
<p><b>Comité Digital</b> Pascal Perruchoud (Président) Nicolas Debons Christian Donzé Daniel Rossi Oliver Schnyder</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traite de la stratégie, de la transformation et du développement digital, notamment sous l'angle des nouveaux besoins des clients et de l'évolution des outils de traitement et de valorisation des données.</li> </ul>
<p><b>Comité Marchés</b> Oliver Schnyder (Président) Nicolas Debons</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procède au suivi de la performance de l'activité clientèle dans le contexte concurrentiel et mesure des actions marketing.</li> </ul>
<p><b>Comité Stratégique d'Investissement *</b> Nicolas Debons (Président)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décide du positionnement stratégique et tactique de la banque en matière de politique d'investissement pour sa clientèle sous relation gestion discrétionnaire et conseil.</li> </ul>

\*Avec compétences déléguées

## Membres de la Direction générale

<b>Prénom Nom</b>	<b>Pascal PERRUCHOUD</b> 11 mars 1958	<b>Nicolas DEBONS</b> 22 août 1964
<b>Fonction</b>	Président de la Direction générale	Directeur général
<b>Nationalité</b>	Suisse	Suisse
<b>Formation</b>	Licence HEC de l'Université de Lausanne ; licence en droit de l'Université de Genève ; brevet d'avocat ; International Banking Course, New York	Licence ès sciences commerciales et industrielles de l'Université de Genève, mention : gestion d'entreprise, option finance
<b>Parcours professionnel</b>	Différentes fonctions de cadre dans le domaine juridique et des crédits auprès d'une banque valaisanne ; responsable successivement du service juridique, des départements crédits administration et crédits clientèle de la BCVs, ensuite membre de la Direction générale de la BCVs, responsable de la division valorisation puis de la division clientèle	Formation financière auprès d'une grande banque helvétique à Londres et Genève ; différentes fonctions de cadre et directoriales dans les domaines de la Bourse, des marchés financiers, de la gestion de fortune, des institutionnels et du conseil à la clientèle
<b>Activité actuelle</b>	Président de la Direction générale	Directeur général, responsable de la division gestion de patrimoine
<b>Entrée en fonction</b>	1 <sup>er</sup> janvier 1998 en tant que membre de la Direction générale ; 23 mai 2012 en tant que Président de la Direction générale	1 <sup>er</sup> septembre 2010

Il n'existe aucun contrat de management entre la Banque et des sociétés extérieures.



<p><b>Christian DONZÉ</b> 25 septembre 1963</p>	<p><b>Daniel ROSSI</b> 4 juin 1964</p>	<p><b>Oliver SCHNYDER</b> 13 juin 1975</p>
<p>Directeur général</p>	<p>Directeur général</p>	<p>Directeur général</p>
<p>Suisse</p>	<p>Suisse</p>	<p>Suisse</p>
<p>Licence en sciences économiques de l'Université de St-Gall ; U.S. CPA, expert-comptable américain</p>	<p>Master of Science de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) en Informatique ; Bachelor of Science, HES-SO, en génie électrique</p>	<p>Docteur en droit de l'Université de Berne ; brevet d'avocat</p>
<p>Différentes fonctions dans les domaines de l'audit, de la gestion des risques, des finances, de la gestion de fortune et de la banque d'investissement, en Suisse et à l'étranger ; conduite de réseaux bancaires à l'échelle internationale ; différentes fonctions de cadre et de direction auprès d'une grande banque suisse, d'une banque privée ainsi que d'une grande banque étrangère</p>	<p>Différentes fonctions de cadre et de direction dans les domaines bancaires (banquiers privés), informatiques et des services ; Directeur et responsable département IT de la BCVs</p>	<p>Collaborateur d'une étude d'avocat-notaire à Brigue ; fonction de cadre auprès d'une grande banque helvétique pour la région Bern-Mittelland ; direction d'associations économiques et politiques et partenaire d'une étude d'avocats à Berne</p>
<p>Directeur général, responsable de la division finances &amp; crédits</p>	<p>Directeur général, responsable de la division services</p>	<p>Directeur général, responsable de la division marché</p>
<p>1<sup>er</sup> juin 2014</p>	<p>1<sup>er</sup> avril 2014</p>	<p>1<sup>er</sup> août 2014</p>

## Autres activités et groupements d'intérêts

Membres de la Direction générale	Pascal PERRUCHOU	Nicolas DEBONS
Fonctions au sein d'organes de direction et de surveillance d'entreprises	<p><b>Président du Conseil de fondation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais, Sion</li> </ul> <p><b>Vice-président du Conseil d'administration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissements Fonciers SA, Lausanne</li> </ul> <p><b>Membre du Conseil d'administration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Union des Banques Cantonales Suisses</li> </ul>	
Fonctions permanentes de direction ou de conseil au sein de groupes d'intérêts	<p><b>Président du Conseil de fondation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondation du 100<sup>e</sup> de la Banque Cantonale du Valais, Sion</li> <li>• Fonds valaisan de cautionnement, Sion</li> </ul> <p><b>Président du comité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Association Valaisanne des Banques, Sion</li> </ul> <p><b>Membre du comité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Union Commerciale Valaisanne (UCOVA), Sion</li> <li>• Espace Création, Sion</li> <li>• Chambre Immobilière du Valais (CIV), Sion</li> </ul> <p><b>Membre du Conseil de fondation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondation Groupe Mutuel, Martigny</li> </ul>	<p><b>Vice-président du Conseil de fondation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fondation Epargne 3 de la Banque Cantonale du Valais, Sion</li> <li>• Fondation Libre passage de la Banque Cantonale du Valais, Sion</li> </ul> <p><b>Membre du Comité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Association Valaisanne des Banques, Sion</li> </ul> <p><b>Représentant hors conseil</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe Mutuel Prévoyance - GMP, Martigny</li> </ul>
Mandats politiques		

---

**Christian DONZÉ**

**Daniel ROSSI**

**Oliver SCHNYDER**

---

**Membre du Conseil  
d'administration**

- Madon SA, Sion
- Immobilien Rathaus AG, Sion

**Membre du Conseil d'administration**

- Centre de Cautionnement et de Financement SA, Sion
- 

**Vice-président du Conseil de fondation**

- Fondation du 100<sup>e</sup> de la Banque Cantonale du Valais, Sion

**Membre du Conseil de fondation**

- Fonds valaisan de cautionnement, Sion
  - Fondation «Freude herrscht», Berne
  - Musikdorf, Ernen
- 
-



# Direction élargie et audit interne

Directeurs  
au 31.12.2019



**Jean-Yves Pannatier**

Directeur,  
responsable région  
Sion

**Thierry Cornut**

Directeur,  
responsable région  
Monthey

**Mario Kalbermatter**

Directeur,  
responsable région  
Haut-Valais



**Claude Moret**  
Directeur,  
responsable région  
Martigny

**Philippe de Preux**  
Directeur,  
responsable région  
Sierre

**Stéphane Jean**  
Directeur,  
responsable département  
institutionnel & conseil patrimonial

**Fabrice Constantin**  
Directeur,  
responsable département  
asset management



# Direction élargie et audit interne

Directeurs adjoints  
au 31.12.2019



**Philippe Métrailler**

Directeur adjoint,  
responsable département  
prestations




**Raphaël Balet**

Directeur adjoint,  
responsable département  
legal & compliance



**Eliane Gaspoz**

Directrice adjointe,  
responsable département  
ressources humaines



Audit  
interne  
au 31.12.2019

**Claude-Alain Karlen**

Directeur adjoint,  
responsable département  
risk management

**Etienne Mariéthoz**

Directeur adjoint,  
responsable département  
Evolutions & IT

**Yves Roh**

Responsable  
de l'audit interne

## Rémunérations, participations et prêts

De manière générale, le système de rémunération en vigueur au sein de la BCVs vise à promouvoir le développement des compétences et du professionnalisme des collaboratrices et des collaborateurs ainsi que la performance individuelle et collective.

Le Conseil d'administration fixe dans la « Politique de Rémunération » les principes du système de rémunération applicable au sein de la Banque.

### Principes

#### Conseil d'administration

La rémunération du Conseil d'administration tient compte du temps consacré (séances plénières, comités et commissions) et se réfère à un benchmark annuel de Banques Cantoniales de taille (somme du bilan) ou activités comparables, cotées en bourse.

Une rémunération variable est versée au Conseil d'administration en fonction de l'atteinte des objectifs globaux de la Banque.

#### Direction générale

La politique salariale réservée aux membres de la Direction générale doit assurer que les compétences et expériences nécessaires sont réunies et que les membres sont motivés et attachés à l'entreprise à long terme.

La BCVs entend offrir des rémunérations concurrentielles, comparables à celles des Banques Cantoniales ; un groupe de Banques Cantoniales de taille (somme du bilan) ou activités comparables est utilisé comme benchmark.

La rémunération individuelle du Président de la Direction générale et de chacun des membres de la Direction générale est alignée sur la rémunération moyenne des Présidents de la Direction générale, respectivement des membres de la Direction générale des banques faisant partie du groupe de référence (benchmark) choisi par le Conseil d'administration de la Banque. La rémunération est revue annuellement et décidée sur la base de l'atteinte des objectifs.

Ainsi, la détermination de la rémunération variable est réalisée sur la base de la performance individuelle des membres de la Direction générale et en fonction de la marche des affaires de la Banque.

La rémunération variable se détermine par un modèle basé sur l'atteinte d'objectifs globaux comprenant : la composante « performance » mesurée par l'évolution des revenus et du résultat opérationnel, la composante « efficacité » évaluée par l'évolution du ratio « Cost/Income », et la composante « risques » appréciée par l'évolution du ratio relatif aux fonds propres de base (Tier 1) et des variations des corrections de valeur et provisions.

#### Cadres et collaborateurs

Le salaire de base fixe est déterminé pour chaque collaboratrice et collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. L'évolution du salaire de base fixe, dans le cadre du niveau du poste, dépend de l'appréciation annuelle des prestations et de l'expérience.

La prime à la performance individuelle se fonde sur le système de management par objectifs. En début d'année, les objectifs individuels (quantitatifs, qualitatifs, comportementaux et formation) sont définis pour chaque collaboratrice et collaborateur et formalisés sur le formulaire d'appréciation annuelle des prestations.

L'année suivante, les objectifs annuels, d'une part, et les activités courantes, les tâches de conduite et les critères requis pour la fonction, d'autre part, sont évalués.

L'ensemble de ces critères, pondérés différemment selon les fonctions, sont pris en compte dans le calcul des propositions de performance individuelle.



## Éléments

### Conseil d'administration

La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration est détaillée à l'annexe 9.22 des comptes annuels. Elle se compose d'honoraires fixes et variables ainsi que de prestations de départ.

Une rémunération variable est également versée sous forme d'actions BCVs bloquées au minimum pour une période de deux ans. La rémunération variable des membres du Conseil d'administration a représenté 17% de la rémunération nette totale (sans les contributions de l'employeur aux charges sociales et sans les prestations de départ).

### Direction générale, cadres et collaborateurs

Les rémunérations sont constituées d'un salaire de base fixe et d'une rémunération variable individuelle.

La rémunération versée aux membres de la Direction générale figure à l'annexe 9.22 des comptes annuels. Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable représentant 42% de la rémunération nette totale (sans les contributions de l'employeur et de l'employé aux charges sociales et de prévoyance). La part variable est payée au maximum pour 80% en espèces immédiatement et entre 20 et 40% sous forme d'actions bloquées pour une période minimale de trois ans. Le cours de bourse déterminant correspond au cours de clôture de l'année sous revue moins le dividende.

Par ailleurs, un plan de participation au capital-actions de la BCVs est prévu dans le cadre des prestations de la Banque en faveur de son personnel. Les cadres (y compris les membres de la Direction générale) et les collaborateurs ont la possibilité d'acquérir respectivement 120 et 60 actions à un cours préférentiel fixé au moment de la libération des actions. Les actions sont bloquées pour une durée de 5 ans.

S'agissant des frais de représentation, les membres de la Direction générale, ainsi que les cadres en contact avec la clientèle sont défrayés par le biais d'un forfait adapté aux dépenses présumées.

Les membres de la Direction générale, les directeurs, les directeurs adjoints et le Responsable de l'audit interne sont au bénéfice d'un plan de prévoyance sur-obligatoire financé par la Banque selon l'annexe 9.13 des comptes annuels.

### Indemnités de départ

Il n'existe aucune convention en matière d'indemnités de départ. Une prestation de départ (fin de mandat des membres du Conseil d'administration et départ à la retraite pour les membres de la Direction générale) pour services rendus sous forme de 30 actions par année d'activité en qualité d'organe est accordée.

## Compétences et processus de fixation

### Conseil d'administration

Conformément au Règlement d'organisation et de gestion de la Banque, le Conseil d'administration fixe la rémunération (fixe et variable) due à ses membres.

### Direction générale

Conformément au Règlement d'organisation et de gestion de la Banque et à la Politique de rémunération, le Conseil d'administration fixe la rémunération de la Direction générale. Dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels, le Conseil d'administration fixe le montant global des rémunérations versées à la Direction générale.

La Commission de rémunération et de nomination fixe et évalue les objectifs et définit les rémunérations individuelles et en informe le Conseil d'administration pour décision.

### Cadres et collaborateurs

Dans le cadre de l'adoption des budgets et des comptes annuels, le Conseil d'administration fixe le montant global dévolu à la rémunération du personnel. La Direction générale définit les critères généraux de répartition. Sur la base des propositions calculées de manière centralisée selon des critères préalablement définis, les responsables de conduite, en collaboration avec leurs supérieurs hiérarchiques, valident les rémunérations.

## Droits de participation des actionnaires

### Limitation et représentation des droits de vote

#### Limitation des droits de vote

Aucune disposition n'existe en la matière.

#### Règles statutaires concernant la participation à l'Assemblée générale

Selon l'article 19 des statuts, les personnes qui entendent assister à l'Assemblée générale doivent justifier de leur qualité d'actionnaires ou de leurs pouvoirs de représentation.

### Quorums statutaires

Selon l'article 20 des statuts, l'Assemblée générale délibère valablement lorsqu'au moins la moitié de toutes les actions est représentée. Si ce n'est pas le cas, une nouvelle Assemblée doit être réunie dans les trente jours ; celle-ci peut alors délibérer valablement quel que soit le nombre des actions représentées.

Selon l'article 21 al. 1 des statuts, toutes les décisions se prennent à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées au premier tour, puis à la majorité relative au deuxième tour, y compris les décisions prévues à l'article 704 du Code des obligations.

### Convocation à l'Assemblée générale

La convocation à l'Assemblée générale est régie, conformément à la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, par les règles statutaires suivantes :

#### Article 15 des statuts – Convocation ordinaire

<sup>1</sup> L'Assemblée générale ordinaire est convoquée par le Conseil d'administration.

<sup>2</sup> L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, au siège social de la Banque ou à tout autre endroit choisi dans le canton par le Conseil d'administration.

#### Article 16 des statuts – Convocation extraordinaire

<sup>1</sup> Une Assemblée générale extraordinaire a lieu lorsque le Conseil d'administration le décide ou lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble dix pour-cent au moins du capital-actions en font la demande, par écrit, en indiquant le but visé.

<sup>2</sup> Le réviseur selon le Code des obligations peut convoquer une Assemblée générale extraordinaire, si les circonstances l'exigent.

### Inscriptions à l'ordre du jour

#### Article 17 des statuts – Ordre du jour

<sup>3</sup> Au moins quinze jours avant l'Assemblée générale, des actionnaires, qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs, peuvent requérir, par écrit, l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, en indiquant les objets de discussion et les propositions ; ces derniers seront communiqués aux actionnaires en début de séance.

### Inscriptions au registre des actions

#### Article 12 des statuts – Registre des actions

La Banque tient un registre des actions nominatives.

## Prises de contrôle et mesures de défense

### Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire « *d'opting out* » ou « *d'opting up* » fondée sur les articles 125 al. 3 et 4 et 135 al. 1 LIMF.

### Clause relative aux prises de contrôle

Il n'existe aucune clause relative aux prises de contrôle dans les accords et les programmes élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale.

## Organe de révision

### Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale du 17 avril 2019 a nommé comme Organe de révision selon le Code des obligations PricewaterhouseCoopers SA. Le Conseil d'administration a également désigné PricewaterhouseCoopers SA comme société d'audit au sens de la LFINMA et de la LB pour l'exercice 2019.

Omar Grossi, expert-réviseur agréé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), assume la fonction de réviseur responsable, depuis l'exercice 2016.

En conformité avec l'article 730a al. 2 CO, en matière de contrôle ordinaire, le réviseur responsable peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

### Honoraires de la société d'audit pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel

Les honoraires de la société d'audit pour l'exercice 2019 s'élèvent à CHF 453'310,20.

### Honoraires de la société d'audit pour d'autres prestations de service

Les honoraires additionnels à charge de l'exercice 2019 s'élèvent à CHF 55'447,65.

### Instruments d'information sur la société d'audit

La société d'audit établit à l'intention du Conseil d'administration, pour chaque exercice, un rapport détaillé contenant des constatations relatives à l'établissement des comptes, au système de contrôle interne ainsi qu'à l'exécution et au résultat du contrôle. Le Conseil d'administration évalue chaque année les qualifications, l'indépendance ainsi que les prestations de la société d'audit. Il approuve les honoraires relatifs aux mandats de la société d'audit. Le Comité d'audit qui rapporte au Conseil d'administration assure la surveillance et l'évaluation de l'efficacité de la société d'audit. Ce Comité s'entretient avec le réviseur responsable sur l'état du système de contrôle interne et son adéquation avec le profil de risque de la Banque. La société d'audit a accès en tout temps au Comité d'audit. Durant l'exercice 2019, la société d'audit a pris part à sept réunions du Comité d'audit sur les huit qui ont eu lieu. Elle n'a participé à aucune séance du Conseil d'administration.

## Politique d'information

La Banque Cantonale du Valais applique une politique d'information transparente à l'égard de ses actionnaires, de ses clients, du marché des capitaux et du public. Le rapport de gestion, la conférence de presse des résultats annuels ainsi que le communiqué de presse des résultats semestriels constituent les canaux d'information centraux.

Une rencontre a réuni le Conseiller d'État du canton du Valais, chef du Département des finances et de l'énergie et les présidents du Conseil d'administration et de la Direction générale. Une rencontre a eu lieu entre le Conseil d'État, les membres du Conseil d'administration représentant l'actionnaire majoritaire et le Président de la Direction générale.

Les faits d'actualité font l'objet de communiqués de presse. De plus, la Banque Cantonale du Valais utilise différents autres moyens pour informer de manière adéquate et spécifique ses différents partenaires : actionnaires, public, personnel, communauté financière, clients, etc.

En sa qualité de société anonyme cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange), la BCVs est également soumise à la Directive concernant la publicité événementielle. Cette directive définit le devoir d'information des sociétés cotées dans le cadre des faits susceptibles d'influencer les cours ; elle a pour but de garantir que le public sera informé de manière véridique, claire et complète sur les événements importants survenus dans la sphère d'activité de ces sociétés.

En conformité avec ces prescriptions, la BCVs fonde sa politique d'information sur le principe de l'égalité de traitement des destinataires de l'information. Elle s'attache ainsi scrupuleusement à diffuser l'information selon ce principe afin de garantir à tous les participants au marché la prise de connaissance des faits susceptibles d'influencer le cours de son action dans les mêmes conditions.

Dans ce contexte, la Banque offre, sur son site internet ([www.bcvs.ch](http://www.bcvs.ch)/[www.wkb.ch](http://www.wkb.ch)), à toute personne intéressée, la possibilité de s'inscrire sur une liste « mailing » pour recevoir gratuitement et à temps des informations sur les faits susceptibles d'influencer les cours. Cette *Newsletter* électronique donne également la possibilité à la Banque de diffuser des informations générales sur son activité et la marche de ses affaires.

## Publications

### Rapport de gestion

Dans son rapport de gestion, la Banque donne aussi le compte rendu de la concrétisation de la mission que le législateur lui a assignée. Le rapport de gestion est mis à disposition des actionnaires dans tous les points de vente de la Banque ainsi que lors de l'Assemblée générale. Sur demande, ce document est adressé par courrier. Il peut également être consulté sur le site internet [www.bcvs.ch/](http://www.bcvs.ch/) [www.wkb.ch](http://www.wkb.ch).

### Lettres aux actionnaires

Au minimum deux lettres aux actionnaires sont publiées par exercice : au mois de mars/avril, à l'occasion de la publication des comptes annuels et au mois de juillet/août, en relation avec les résultats semestriels. En fonction des circonstances, des éditions supplémentaires sont publiées. En plus d'une mise à disposition dans ses points de vente, la Banque adresse de manière personnalisée cette lettre à tous les actionnaires dont les actions sont déposées dans un dossier-titres BCVs.

## Manifestations

### Assemblée générale

Selon l'article 17 des statuts, la convocation et l'ordre du jour à l'Assemblée générale sont publiés vingt jours au moins avant le jour de la réunion, dans le Bulletin officiel du Canton du Valais et dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). Cette convocation est également diffusée dans quelques quotidiens et journaux locaux du Valais. En outre, tous les actionnaires enregistrés y sont convoqués par courrier personnel.

### Rendez-vous des actionnaires

Annuellement, en automne, deux rencontres régionales d'actionnaires sont organisées dans le Haut-Valais et le Valais romand. C'est l'occasion pour les membres des organes de la Banque d'évoquer les aspects stratégiques, de commenter les résultats semestriels et d'aborder les perspectives annuelles.

## Site Internet

([www.bcvs.ch/](http://www.bcvs.ch/)/[www.wkb.ch](http://www.wkb.ch))

La rubrique «gouvernance d'entreprise» du site de la Banque met à disposition des actionnaires différentes informations : communiqués de presse, résultats annuels/semestriels, manifestations ou encore Loi et statuts. En outre, les actionnaires ont également la possibilité de commander les publications de la Banque et de s'y abonner, de même qu'à la *Newsletter*.